

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 29 mars 2022 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

**3. Commission de Concession de Service Public – Élection des membres**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants, L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2019-I-1511 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 25 Novembre 2019 portant modification des compétences de Sète agglomération méditerranée et en fixant les statuts,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant adoption des modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Concession de Service Public

Vu la délibération du Conseil Municipal portant adoption des modalités de dépôt des listes pour la Commission de Concession de Service Public, en date du 21 décembre 2021,

Considérant la création d'une Commission de Concession de Service Public Permanente.

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la composition de la Commission de Concession de Service Public (CCSP) de la commune de Marseillan est composée d'un Président, et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2021, les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CCSP sont les suivantes :

- chaque conseiller ou groupe de conseillers peut déposer une liste,
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, (5 titulaires et 5 suppléants),
- Pour être prises en compte, les listes doivent impérativement être déposées auprès de Monsieur Le Président jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.
- le Président de la Commission ne peut se faire représenter par l'un des membres élus de la Commission.

Lors de l'ouverture de la séance, le Président a recueilli les listes suivantes :

Liste candidats majorité (Michel) :

TITULAIRES

Marc Rouvier  
Michel Ibars  
Déborah Vialas  
Jean-Claude Aragon  
Nathalie Leclerc

SUPPLEANTS

Marie-Christine Fabre de Roussac  
Claudia Azaïs  
Bernard Danis  
Louis Gasc  
Jean-Denis Poussier

Liste candidats minorité (Pino) :

TITULAIRES

Christian Pino  
Corinne Bastide

SUPPLEANTS

David Sauvade  
Gisèle Guiraud

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

**De procéder** à l'élection, au scrutin de liste à la représentation au plus fort reste, de la Commission de Concession de Service Public,

**De procéder** aux opérations de vote,

**De désigner**, à l'issue des opérations de vote, les membres titulaires et suppléants de la Commission de concession de service public, suivants :

Membres titulaires :

Liste Michel

- Marc Rouvier
- Michel Ibars
- Déborah Vialas
- Jean-Claude Aragon
- Nathalie Leclerc

Liste Pino

- Christian Pino
- Corinne Bastide

Membres suppléants :

Liste Michel

- Marie-Christine Fabre de Roussac
- Claudia Azaïs
- Bernard Danis
- Louis Gasc
- Jean-Denis Poussier

Liste Pino

- David Sauvade

**D'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**A LA MAJORITE**

**(Liste Michel 23, Liste Pino 3)**

**Procède** à l'élection, au scrutin de liste à la représentation au plus fort reste, de la Commission de Concession de Service Public,

**Procède** aux opérations de votes ainsi qu'il suit :

- Nombre de voix obtenues pour la liste majorité : 23
- Nombre de voix obtenues pour la liste minorité : 3

**Désigne**, à l'issue des opérations de vote, les membres titulaires et suppléants de la Commission de concession de service public, suivants :

Membres titulaires :

Marc Rouvier  
Michel Ibars  
Déborah Vialas  
Jean-Claude Aragon  
Nathalie Leclerc

Membres suppléants :

Marie-Christine Fabre de Roussac  
Claudia Azaïs  
Bernard Danis  
Louis Gasc  
Jean-Denis Poussier

**Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**

